

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 570**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 570 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS·ES MUNICIPAUX**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 16 février 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 16 FÉVRIER 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
